



Pétition contre la systématisation de l'inclusion scolaire

A l'initiative de la FNEC-FP-FO 63 (fédération de l'enseignement FO) et du SDAS FO 63 (syndicat départemental FO de l'action social)

Nous constatons tous les jours les dégâts de l'inclusion scolaire systématique.

Dans les écoles, collèges et lycées, se produisent quotidiennement des situations alarmantes conséquence de l'inclusion systématique de certains élèves en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire qui bien souvent ne peuvent trouver de places en établissements spécialisés.

Ces élèves se retrouvent en souffrance dans des classes ordinaires ce qui les conduit souvent à adopter des comportements dangereux.

Tout le monde est perdant : en premier lieu ces élèves, ensuite les enseignants qui ne peuvent plus enseigner et qui sont souvent culpabilisés. Enfin les autres élèves dont les conditions d'apprentissage sont aggravées.

Aujourd'hui, la signature d'une convention pour l'école inclusive entre l'agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes et la « région académique » (c'est-à-dire les rectrices des académies de Lyon, Clermont et Grenoble), convention qui prévoit que « D'ici 3 ans, 50% des unités d'enseignement en établissement médico-social devraient fonctionner avec au moins une modalité externalisée et 50% des enfants accompagnés devraient bénéficier de cette scolarisation en milieu ordinaire. D'ici 5 ans, les objectifs seraient portés à 80% » ne peut qu'amplifier cette situation intolérable.

Nous affirmons au contraire notre attachement aux établissements sociaux et médicaux sociaux (ITEP, IME...), au sein desquels les personnels de l'action sociale et les enseignants spécialisés œuvrent pour assurer la réussite du parcours scolaire des élèves handicapés ou en grandes difficultés confiés.

Nous demandons que chaque élève puisse bénéficier de conditions d'enseignement adaptées au degré et la nature de son handicap et/ou de ses difficultés.

Pour cela, nous exigeons :

- Le maintien et l'ouverture de postes à hauteur des besoins dans les établissements spécialisés (ITEP, IME...)
- L'annulation de la convention signée entre l'ARS et la région académique.

Nous demandons que chaque élève puisse bénéficier de conditions d'enseignement adaptées au degré et la nature de son handicap et/ou de ses difficultés.

- Pour cela, nous exigeons :**
- **Le maintien et l'ouverture de postes à hauteur des besoins dans les établissements spécialisés (ITEP, IME...)**
 - **L'annulation de la convention signée entre l'ARS et la région académique**

Pétition à renvoyer à la FNEC FP FO 63

- Par courrier : FNEC FP FO 63, 38 rue Raynaud, 63000 Clermont Ferrand.
- Par mail : fnecfpfo63@orange.fr